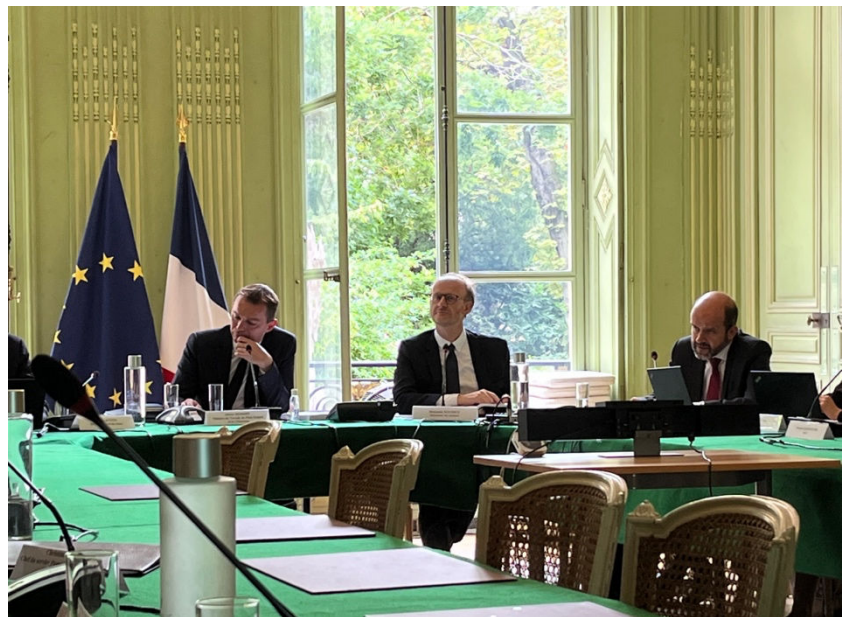


Communiqué Fesac – A l’invitation du ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, Olivier Dussopt, la Fesac a participé à la réunion du comité de suivi des négociations salariales de branches du 7 juillet 2022

Paris, le 8 juillet 2022

La Fesac (Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l’audiovisuel et du cinéma) a répondu présente à l’invitation du ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, à participer au Comité de suivi des négociations salariales présidé par le ministre lui-même. Dans le contexte d’inflation forte, la Fesac a confirmé son engagement à encourager les branches de notre secteur dans la démarche de revalorisation des grilles salariales des conventions collectives, en tenant compte a minima des dernières revalorisations successives du Smic. Pour la plupart d’entre elles, nos organisations membres ont d’ores et déjà négocié, d’autres sont actuellement en cours. Si notre fédération a souligné le caractère légitime et louable de la revalorisation salariale, il convient aussi que les services du ministère du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, fassent aboutir l’extension des accords signés dans un délai raisonnable. La Fesac a, en revanche, réaffirmé sa désapprobation quant à la volonté du gouvernement de faire un lien entre la restructuration administrative des branches et la revalorisation des minima conventionnels au niveau du Smic. Ce levier, dit incitatif, est en effet jugé sans pertinence, les enjeux et les objectifs de l’une et de l’autre étant totalement déconnectés.



Réunion du comité de suivi des négociations salariales de branches : de gche à dte, Olivier Dussopt (ministre du Travail du Plein emploi et de l’Insertion), Benjamin Maurice (Directeur du cabinet), Pierre Romain (Directeur général du Travail)